

Service des Energies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale 1295
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : date du timbre postal
N. Réf : SEY/DIR
V. Réf : -

Aux demandeurs de raccordements provisoires d'électricité et/ou d'eau et traçage des conduites souterraines

Madame, Monsieur,

Vous vous intéressez à un raccordement provisoire à l'électricité et/ou à l'eau et nous vous en remercions.

En préambule, veuillez noter que si ce raccordement provisoire nécessite une intervention sur vos installations **privées** d'électricité et/ou d'eau, vous devez alors vous adresser à un concessionnaire qui effectuera les travaux sur vos installations.

Vous êtes priés de remplir le formulaire ci-joint en indiquant notamment le nom et l'adresse du bénéficiaire du ou des raccordement(s) provisoire(s). La facture des prestations de notre Service lui sera adressée. Dûment rempli et signé par le bénéficiaire, nous vous prions de retourner le formulaire :

- directement au Service des Energies pour les raccordements provisoires ne nécessitant pas l'intervention d'un concessionnaire;
- au concessionnaire que vous aurez désigné pour les raccordements provisoires nécessitant son intervention. Ce dernier nous communiquera alors les besoins en puissance (électricité) et en débit (eau), ainsi que l'emplacement exact devant recevoir le tableau électrique provisoire et/ou l'alimentation en eau provisoire.

Les prestations du Service des Energies seront facturées forfaitairement selon les listes des prix publiées sur notre site internet (www.sey.ch) ou disponibles au guichet de notre Service. Nous établirons un devis si la complexité des équipements demandés dépasse le cadre de nos forfaits.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que l'usage des bornes hydrantes/incendie est interdit au public, car exclusivement réservé à l'intervention en cas de sinistre. Ce n'est qu'exceptionnellement que notre Service - et il est le seul habilité à cela - utilisera une borne hydrante pour la fourniture d'eau. Toute l'installation est à protéger du gel.

Notre responsabilité s'arrête aux points de fourniture et vous devez prendre des dispositions afin d'éviter des dégradations, volontaires ou non, à nos équipements. Le cas échéant, les frais vous seraient facturés.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SERVICE DES ENERGIES

N.B. : seules les demandes de raccordement provisoire complètes et remises au minimum 5 jours ouvrables à l'avance sont prises en considération

Annexe : formulaire de demande de raccordement provisoire (état au 1^{er} janvier 2015)

Service des Energies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale 1295
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Etat au 1^{er} janvier 2015

Demande de raccordement provisoire d'énergies et traçage des conduites souterraines

Seules les demandes complètes et remises au minimum 5 jours ouvrables à l'avance sont prises en considération

ELECTRICITE - EAU

Manifestation

Chantier

Raccordement(s) provisoire(s) demandé(s) :

Electricité, selon détails au verso

Eau, raccordement 1" 2" 3" pouce(s)

Lieu d'installation :

Votre installateur/concessionnaire :

Tél. :

Le raccordement est désiré du : au :

Nom du bénéficiaire/débiteur :

Prénom :

Rue et N° :

NPA / Localité :

Tél. :

Lieu et date : Signature :

Par ma signature, j'accepte :

- les conditions selon lettre ci-jointe,
- les conditions décrites ci-dessous et au verso,
- les dispositions du règlement communal de distribution d'eau,
- les conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique.

Les raccordements aux réseaux et/ou à une borne hydrante/incendie sont réalisés exclusivement par le personnel du Service des Energies d'Yverdon-les-Bains

EAU

Tarif eau fournie : **1.80 CHF/m³** (selon tarifs du 09.09.2004 disponibles sur www.sey.ch ou sur demande)

Coût d'un raccordement : calibre 1" / 2" / 3" : 130.-- / 200.-- / 340.-- CHF, valable pour le 1^{er} mois

Par mois supplémentaire, même partiel : 40.-- / 90.-- / 190.--

Déplacement du point de raccordement : 50.-- / 50.-- / 50.--

A compléter par le SEY

Installé le : Par : Enlevé le : Par :

mono tri eau mono tri eau mono tri eau

Compteur N° : Compteur N° : Compteur N° :

Index début : Index début : Index début :

Index fin : Index fin : Index fin :

Consommation : Consommation : Consommation :

TVA N° CHE-108.954.292 - En sus des prix indiqués - Taux électricité 8 %, eau 2.5 %

T 024 423 65 55 - F 024 423 65 50 - www.sey.ch - se@ylb.ch - Horaires 7h30-12h00 / 13h30-16h30 / Lundi 18h30

Service des Energies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale 1295
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Etat au 1^{er} janvier 2015

ELECTRICITE
Sécurité :

- seuls le matériel et les équipements conformes aux prescriptions sont admis. Un rapport OIBT doit être fourni pour toutes les alimentations provisoires;
- l'installation doit être effectuée exclusivement par un installateur/concessionnaire qui veillera à équilibrer les charges sur les 3 phases;
- pour tous les câbles traversant la chaussée, appliquer la norme VSS 640201, figure 1 (gabarit fixe de 4.5 m de haut).

Les conditions de vente et prix de l'énergie en vigueur sont disponibles sur www.sey.ch ou sur demande.

















Alimentations provisoires pour chantiers
Prix et conditions

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Petit chantier de moins de 25 A
Mise à disposition d'un coffret raccordé au réseau, avec compteur | <ul style="list-style-type: none"> • CHF 400.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier) • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé |
| <input type="checkbox"/> Grand chantier de plus de 25 A
Mise à disposition d'un coffret raccordé au réseau, avec compteur | <ul style="list-style-type: none"> • CHF 600.-- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier) • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé |

Alimentations provisoires pour manifestations et commerçants
a) Alimentation marchés et stands sur sites équipés

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Marché pl. Pestalozzi et pl. Auguste Fallet, alimentation sur prise | Compris dans la location du m ² encaissé par CPO |
|--|---|

b) Raccordement à proximité d'un point d'alimentation électrique existant

Descriptif	T 13 à 3 pôles 230 V / 10 A	T 23 à 3 pôles 230 V / 16 A	T 15 à 5 pôles 400 V / 10 A	T 25 à 5 pôles 400 V / 16 A	CEE 16 à 5 pôles 400 V / 16 A	CEE 32 à 5 pôles 400 V / 32 A	CEE 63 à 5 pôles 400 V / 63 A	CEE 125 à 5 pôles 400 V / 125 A
Prise								
Fiche								
Forfait 1 jour	CHF 100.--	CHF 100.--	CHF 150.--	CHF 150.--	CHF 150.--			
> 1 jour	CHF 100.-- + nbre kWh	CHF 100.-- + nbre kWh	CHF 150.-- + nbre kWh	CHF 150.-- + nbre kWh	CHF 150.-- + nbre kWh	CHF 200.-- + nbre kWh	CHF 200.-- + nbre kWh	CHF 200.-- + nbre kWh
Nombre								

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Raccordement de plus de 125 A | <ul style="list-style-type: none"> • CHF 300.-- • L'énergie est facturée au tarif "BT simple" • L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé |
|--|--|

C) Raccordements spéciaux (raccordements multiples, puissances élevées, hors zone d'alimentation)

- | | |
|--|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Toute puissance | Devis sur demande |
|--|-------------------|

TVA N° CHE-108.954.292 - En sus des prix indiqués - Taux électricité 8 %, eau 2.5 %

T 024 423 65 55 - F 024 423 65 50 - www.sey.ch - se@ylb.ch - Horaires 7h30-12h00 / 13h30-16h30 / Lundi 18h30

Service des Energies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale 1295
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Etat au 1^{er} janvier 2015

TRAÇAGE DES CONDUITES SOUTERRAINES

Type d'installation projeté :

- Cantine Buvette Clôture provisoire Armature ou échafaudage
 Autre, préciser :

Type d'ancrage au sol :

- Fiches, pieux, clous Poids, fonte ou béton Pas d'ancrage

Pour les fiches, pieux ou clous d'ancrage, indiquer la profondeur de pénétration cm

Les interventions de traçage sont gratuites.

Décision du Bureau technique :

- Pas d'intervention Vérification sur place avant installation Traçage des conduites

Traçage ou vérification effectuée le : Par :

Visa du Chef BT :